

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⴰⴳⴷⴰⵢⴰ
Royaume du Maroc



Le journalisme d'investigation au Maroc

Pour un rôle clé dans la lutte
contre la corruption

Résumé

2022



RESUME EXECUTIF



RESUME EXECUTIF

Pour s'acquitter de ses engagements et responsabilités constitutionnelles, et conformément à ses attributions stipulées par la loi n° 46-19, l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte Contre la Corruption (INPPLC), œuvre pour couvrir les différents domaines et sujets en relation avec la prévention et la lutte contre la corruption tout en accordant une priorité particulière aux sujets ayant le plus d'impact. Pour cela, l'Instance est habilitée à préparer et présenter, en plus du rapport annuel, des rapports thématiques en relation avec ses domaines d'intervention, à travers lesquels elle analyse l'état des lieux en diagnostiquant les éléments les plus influents, en dégagant les efforts déployés par les différents acteurs, les avancées et les freins et contraintes qui empêchent l'atteinte des objectifs et formule les recommandations susceptibles de permettre de consolider les acquis et de dépasser les déficiences et les lacunes pour accélérer la réalisation des objectifs cibles.

Dans ce cadre, l'intérêt que porte l'INPPLC au sujet du journalisme d'investigation, est motivé, outre les informations publiées dans le cadre de sa fonction informative de l'opinion publique, par ce qu'il représente comme source importante de divulgation de données relatives à des pratiques de corruption, pouvant ainsi contribuer à alimenter sa mission d'auto-saisine concernant toute présomption de corruption qui parviendrait à sa connaissance par tout moyen, et ce conformément à l'article 21 de la loi susmentionnée. Aussi, dans le cadre de l'approche participative qu'elle adopte pour instaurer la dynamique des politiques de lutte contre la corruption, l'INPPLC considère les médias des partenaires importants ayant des rôles clés qui leur permettant, notamment à travers le journalisme d'investigation, de contribuer au renforcement de la transparence, à la diffusion des principes de l'intégrité, et à la participation, indirectement, dans la dissuasion et la répression des corrompus.

L'Instance vise, par le présent rapport, la contribution à attirer l'attention sur le sujet du journalisme d'investigation et son rôle potentiel et impact positif sur les efforts de lutte contre la corruption au Maroc, dans l'objectif d'instaurer un environnement favorable encourageant l'émergence puis la consolidation de cette pratique journalistique avec plus de professionnalisme, de pertinence et de responsabilité.

Le présent rapport porte sur quatre axes, à savoir :

PREMIER AXE : « LE JOURNALISME D'INVESTIGATION : IMPORTANCE ET CONCEPT »

Cet axe du rapport est dédié à la définition du journalisme d'investigation, son importance, ses défis ainsi que les risques auxquels les journalistes d'investigation sont confrontés lors de l'exercice de leur métier. Aussi, il souligne que le journalisme d'investigation consiste à vérifier les informations relatives aux dossiers objet de l'investigation, en ayant recours parfois à des méthodes similaires à celles utilisés par les enquêteurs judiciaires. C'est pourquoi, il peut être défini comme un journalisme qui vise à révéler des informations relatives à des affaires intéressant l'opinion publique, qui ont été cachées, et que le journaliste scrute et examine de près pour en découvrir les détails et les secrets. En enquêtant ainsi sur des

questions qui préoccupent l'opinion publique, notamment des affaires de présomption de pratique de corruption, il l'éclaire et lui fournit des informations documentées pour que les responsables rendent comptes quant à leur gestion de la chose publique. Le journalisme d'investigation peut également contribuer à l'alerte du pouvoir judiciaire, des autorités et des autres instances chargées de l'application de la loi, ce qui peut les inciter à lancer des enquêtes et des poursuites en rapport avec les affaires révélées. En outre, le journalisme d'investigation peut aider les électeurs à mieux orienter leurs choix, notamment lors d'élections en leur révélant les pratiques anti-éthique ou encore illicites, entachant l'exercice du mandat représentatif et du contrat moral entre les citoyens et leurs représentants.

Dans tous les pays à travers le monde, quel que soit leur système politique, le journalisme d'investigation a besoin d'un environnement favorable pour prospérer et évoluer. Un environnement qui est caractérisé essentiellement par le recours aux principes de la démocratie dans la gestion des affaires publiques et dans la régulation des relations au sein de la société, notamment ceux garantissant la liberté d'expression et permettant aux journalistes d'exercer leur métier sans craintes et à l'abri de toute sortes d'intimidation, mais en contrepartie, en respectant l'éthique et la responsabilité qui doivent encadrer la profession et garantir le respect des droits des autres. Cela exige de disposer d'un arsenal juridique qui garantit pour les journalistes la protection légale nécessaire, pour les citoyens, la liberté d'opinion, le pluralisme, ainsi que les libertés publiques et individuelles. Il devrait également garantir de manière effective et fluide le droit de l'accès aux informations détenues par les administrations et les institutions de l'État. Il nécessite aussi une opinion publique consciente et active, capable d'assimiler les informations qu'elle reçoit et de les interpréter de manière objective.

Pour ce qui est des aspects relatifs au cadre interne du travail, les entreprises médiatiques ont besoin, pour réussir le volet investigation de leur métier, d'un modèle économique qui protège leur indépendance, ainsi que leur ligne éditoriale de toute influence quel qu'en soit la nature. Une indépendance des capitaux, des entreprises ou des ingérences du pouvoir et des institutions gouvernementales. Un modèle qui leur permet également de mener des enquêtes sur des questions complexes, parfois à portée internationale, en plus des questions locales, à l'instar de ce qui se passe dans plusieurs pays dans le monde.

En l'absence de telles garanties, les journalistes d'investigation et leurs médias, dans divers pays, se voient exposés à divers risques allant des poursuites judiciaires, des pressions financières, aux campagnes de diffamation visant à discréditer les journalistes, voire jusqu'à des actes de violence physique et d'assassinat, comme le pire tribut payé pour défendre la vérité.

DEUXIÈME AXE : « ENGAGEMENTS DU JOURNALISME D'INVESTIGATION POUR L'OBJECTIVITÉ ET L'IMPACT »

Cet axe identifie un certain nombre de défis auxquels les journalistes d'investigation doivent faire face et surmonter afin de préserver la crédibilité de ce type de journalisme, le rendant ainsi capable d'influencer positivement l'opinion publique et les orientations des politiques

publiques. En effet, le succès du journalisme d'investigation dans l'accomplissement de sa mission en tant que journalisme citoyen, comme on le qualifie, ne repose pas uniquement sur les éléments objectifs tels que le cadre et l'environnement de travail, mais aussi sur des éléments étroitement liés à l'éthique professionnelle et à l'objectivité dans le traitement des questions, des individus et des institutions. Par conséquent, il doit relever de nombreux défis, dont :

- Le défi de l'objectivité, de la responsabilité et de la crédibilité, qui exigent que les journalistes veillent à éviter les dérapages pouvant les affecter et les éloigner de leur mission fondamentale, qui consiste à fournir des informations fiables aux citoyens et aux responsables publics et à ne révéler que la vérité, fondée sur de l'information vérifiée ;
- Le défi du choix objectif des questions pertinentes et ne pas se focaliser sur les mêmes sujets ou instrumentaliser le média ou se laisser instrumentaliser à des fins trompeuses et manipulatoires, et en essayant d'influencer de manière infondée l'opinion publique.
- Le défi de prévenir l'affaiblissement de la démocratie qui pourrait résulter de la focalisation excessive, sans précaution et avec une généralisation injustifiée, sur les supposés abus et les dysfonctionnements affectants ou pouvant affecter la gestion de la chose publique ou les domaines de la cohabitation dans la société.
- Le défi de faire face aux changements dans la consommation des médias à l'ère de l'émergence de nouveaux médias. Ainsi, il incombe aux journalistes, dans un souci de préservation de leur crédibilité, d'être vigilant face aux tendances imposées par ces changements dans la consommation de contenu médiatique, avec un traitement ou une lecture parcellaire de l'information, ou sans préoccupation quant à la qualité et de l'objectivité de ce contenu.

De même, les journalistes d'investigation doivent éviter d'autres dérapages qui se manifestent principalement par la violation de la confidentialité des enquêtes judiciaires, la partialité et le règlement de comptes, l'atteinte à la vie privée et aux droits des personnes concernées, notamment la présomption de leur innocence, ainsi que la recherche à tout prix d'augmenter les ventes et de faire face à la concurrence par la création du buzz, au détriment du professionnalisme et de l'objectivité.

TROISIÈME AXE : « LE JOURNALISME D'INVESTIGATION AU MAROC »

En se basant sur diverses sources, dont un questionnaire adressé à un échantillon de journalistes, le rapport présente les principaux aspects relatifs à la situation du journalisme d'investigation au Maroc, y compris ce qu'en pensent les journalistes eux-mêmes, ainsi que les éléments qui entravent son développement et ses perspectives.

Le rapport souligne que la présence du journalisme d'investigation reste relativement timide dans le paysage médiatique marocain. Cette situation peut être expliquée par le contexte général dans lequel opère la presse nationale. Ce contexte a connu des évolutions positives et des régressions à certains moments, mais il n'a pas encore permis l'émergence significative d'un journalisme d'investigation libre des obstacles endogènes et entraves

et contraintes objectives qui limitent son rôle principal dans la surveillance des différents aspects de la gestion de la chose publique et dans l'éclairage en conséquence de l'opinion publique. Ainsi, les enquêtes d'investigation portant sur des sujets d'une certaine sensibilité et ayant un impact significatif sur l'opinion publique, notamment la corruption, semblent rares et dépassent rarement certaines limites.

Les réponses des journalistes au questionnaire du sondage lancé par l'Instance permettent d'avoir un aperçu global sur la lecture de ces journalistes, de la réalité du journalisme d'investigation au Maroc. Cet aperçu indique que les enquêtes réalisées ne sont pas très influentes et que les sujets traités ne correspondent pas à la perception des journalistes de ce genre journalistique. Ceci étant dit et jusqu'à présent, les questions sensibles et de grande importance pour l'opinion publique n'ont pas été traitées ou ont été abordées de manière relativement limitée.

D'après les réponses obtenues, cette situation est influencée par différents éléments de dimensions légale et professionnelle, qui dans leur ensemble constituent des obstacles entravant le développement du journalisme d'investigation au Maroc. Parmi eux figure ce qu'un journaliste marocain a qualifié d'environnement inapproprié pour le journalisme d'investigation, et non conforme au principe constitutionnel reconnaissant le droit d'accès à l'information. Aussi, les journalistes expriment des craintes quant aux poursuites judiciaires en vertu des dispositions du droit pénal, bien que la loi relative à la presse et à l'édition ne prévoit que des amendes comme sanctions liées à l'exercice du métier de journaliste. Des journalistes sondés, considèrent cette dernière loi comme ne fournissant pas suffisamment de garanties pour les journalistes d'investigation.

QUATRIÈME AXE : «L'INSTANCE NATIONALE DE LA PROBITÉ, DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE JOURNALISME D'INVESTIGATION»

le rapport comporte, en plus de la vision de l'Instance par rapport au journalisme d'investigation et son importance dans la lutte contre la corruption au Maroc, un ensemble de recommandations, susceptible de contribuer à l'accélération de développement et à la valorisation du rôle de ce type du journalisme. Dans cette perspective, l'Instance considère les médias comme un acteur clé dans les efforts de lutte contre la corruption, aussi bien sur le plan de la sensibilisation et la prise de conscience quant à la gravité de ce phénomène et des dysfonctionnements qui lui sont liés, ainsi que pour le renforcement, à la fois, de la dissuasion morale et de la dissuasion judiciaire.

L'intérêt accordé par l'Instance à la promotion du rôle des médias et de la presse s'inscrit dans le cadre de l'approche participative basée sur la complémentarité entre les différents acteurs de la société. Dans ce sens, elle insiste sur l'importance du rôle central attribué aux médias, aux côtés du secteur privé et de la société civile, en tant que force de proposition, de pression et de plaidoyer pour influencer les prises de décision.

L'Instance considère le journalisme d'investigation en particulier comme un canal non officiel de plainte et de dénonciation des actes de corruption que les citoyens victimes ou témoins

des actes de corruption peuvent saisir pour faire connaître les abus auxquels ils ont pu être confrontés dans le cadre de leurs relations avec les administrations publiques et autres institutions. Cela permettra aux autorités chargées de l'application de la loi de diversifier les canaux de détection et de suivi des actes de corruption, ça contribuera également au renforcement des opportunités qui soutiennent la mise en œuvre des prérogatives de l'INPPLC, notamment celle liée à l'auto-saisine d'office des cas de corruption qui parviennent à sa connaissance. Cela appelle l'Instance à accorder un intérêt particulier au renforcement du rôle des médias, en général, et du journalisme d'investigation en particulier, dans la lutte contre la corruption, en rappelant, d'une part, les normes et les conventions internationales en la matière, et en émettant, d'autre part, des recommandations visant à développer ce type de journalisme au Maroc. Ce dernier pourrait constituer un élément contributeur à la stimulation de la dynamique de lutte contre la corruption, considérée comme l'un des plus grands obstacles devant la construction démocratique et le développement soutenu et inclusif.

A cet effet, l'Instance a formulé un ensemble de recommandations qui peuvent être résumé comme suit :

1. Renforcer la liberté de la presse et de l'édition, premièrement, en consolidant la mise en œuvre et le respect des principes constitutionnels, et les dispositions légales pour garantir les conditions d'exercice de cette liberté, de manière à permettre aux journalistes de mener leurs missions avec professionnalisme et de renforcer leur sentiment comme étant des partenaires, par leur qualité de citoyens, dans la lutte contre la corruption ; deuxièmement, en veillant au respect de l'application de la loi régissant la profession, notamment en matière d'accès à l'information et en matière des sanctions liées à l'exercice de la profession.
2. Mettre en œuvre la loi relative à l'accès à l'information, afin de permettre aux journalistes l'accès aux informations qui constituent la base de leur travail. Bien que le journalisme d'investigation soit un journalisme de profondeur qui va au-delà des informations accessibles au public, ces dernières peuvent aider les journalistes d'investigation à construire leurs hypothèses et à entamer et orienter leurs enquêtes, comme elles peuvent, au cours de la recherche, confirmer ou infirmer ces hypothèses.
3. Considérer les médias comme un canal non officiel, ouvert aux citoyens, pour la dénonciation, qui constitue l'un des moyens fondamentaux de dévoilement des actes de corruption. Les autorités concernées devraient s'intéresser au contenu des informations publiées à la suite de ces dénonciations, et des allégations raisonnables de suspicion qu'elles contiennent, en présumant de la bonne foi du lanceur d'alerte et du journaliste qui a publié l'information après en avoir vérifié la véracité. Ainsi, il ne devrait pas y avoir de poursuites à moins que les informations et les dénonciations soient erronées ou comportent des allégations malveillantes.
4. Encourager les entreprises de presse à instaurer un modèle économique affranchi de la domination du capital et de son influence sur l'indépendance et l'objectivité du travail journalistique, encouragement pouvant prendre diverses formes selon les situations.

5. Accorder une importance particulière à la formation initiale et continue en ce qui concerne le journalisme d'investigation, surtout qu'une grande partie des professionnels des médias ne sont pas diplômés de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication ou ne possèdent pas de licences professionnelles dans le domaine du journalisme et des médias.
6. Publier des ouvrages regroupant les travaux des anciennes générations en vue d'une capitalisation qui met à la disposition des jeunes journalistes des repères et des références, et impliquer les auteurs de ces ouvrages dans la formation et l'encadrement. En effet, le développement du journalisme d'investigation au Maroc nécessite l'accumulation d'expériences et la transmission du savoir d'une génération à l'autre, pour injecter du sang nouveau dans ce genre journalistique.
7. Encourager la collaboration et la coordination entre les médias et les organisations de la société civile afin de promouvoir le journalisme d'investigation dans les questions d'importance sociale, notamment celles liées à la corruption.



INSTANCE NATIONALE DE LA PROBITÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

www.inpplc.ma

Boulevard Ennakhil. Immeuble High Tech, Hall B, 3ème et 4ème étages, Hay Ryad-Rabat. Téléphone +212 5 37 57 86 60 - Fax +212 5 37 71 16 73